



LE CERCLE DES EPARGNANTS

LETTRE
D'INFORMATION
DU CERCLE DES
EPARGNANTS

Décembre 2012

N°77



L'EDITO

ODE À LA SAGESSE DE L'ÉPARGNANT

Les Catalans ne veulent plus aider l'Espagne madrilène, les Ecossais voudraient bouder le Royaume-Uni qui n'entend plus contribuer à l'Union européenne, les Flamands ne souhaitent plus subventionner la Wallonie... La montée des égoïsmes est tristement classique en période de récession. La crise de 1929 et de la seconde guerre mondiale ne jouent plus comme force de rappel pour éviter la concrétisation des penchants nationalistes et protectionnistes. Néanmoins, l'Europe plie mais résiste aux mauvaises tentations et ne rompt pas. L'échec du sommet budgétaire du mois de novembre a certes démontré l'étendue des divergences mais le statu quo, en la matière, est un moindre mal. De toute façon, depuis sa création, l'Europe n'avance que par secousse. Il en fut ainsi sous le Général de Gaulle avec la politique de la chaise vide en réponse à la remise en cause de la règle de l'unanimité. Il en fut également ainsi dans les années 80 avec la politique agricole commune, le budget européen ou les accords commerciaux dans le cadre du GATT. Il en est de même depuis le début de la crise des dettes publiques. Il faut espérer pour l'économie européenne que les actuels soubresauts budgétaires ne soient pas le début d'un démantèlement de l'Union européenne. Il est à noter que les épargnants se révèlent plus sages que les responsables publics avec une collecte nette de 1,7 milliard d'euros sur l'assurance-vie. Ils ont également pleinement joué l'effet d'aubaine procuré par le relèvement des plafonds de l'épargne défiscalisée en transférant sur le Livret A et le Livret de Développement Durable, plus de 21 milliards d'euros. Est-ce la sagesse, le principe de précaution ou la confiance en un meilleur avenir ? Réponse l'année prochaine...

Philippe Crevel

L'ACTUALITE



LA CONTRIBUTION DU CERCLE AU RAPPORT BERGER/LEFEBVRE SUR L'ÉPARGNE

Les deux députés, Karine Berger et Dominique Lefebvre, doivent remettre, dans les prochaines semaines, au Ministre de l'Economie leur rapport sur l'épargne longue. Il convient d'espérer que ce dernier s'inscrive dans le prolongement du rapport Gallois qui préconise une réorientation de l'épargne au profit des placements longs plus en phase avec les besoins en fonds propres des entreprises. Sur ce sujet, le Cercle des Epargnants a élaboré une contribution sur l'épargne retraite et plus précisément sur le Plan d'Epargne Retraite Populaire. Le Cercle, en effet, demande le maintien d'un régime en faveur de l'épargne retraite individuelle et collective. Ce régime doit être simplifié afin de le rendre plus avantageux pour les épargnants et les entreprises. En effet, la baisse du taux de remplacement des pensions doit s'accompagner d'un développement équitable de l'épargne retraite. A cette fin, il conviendrait de renégocier la directive Solvency II qui rend le placement en actions difficile car coûteux. [Vous pouvez retrouver cette contribution sur le site du Cercle des Epargnants.](#)



CHÈRES DÉPENSES DE RETRAITE

Les dépenses liées aux pensions de vieillesse représentaient 45 % des dépenses sociales au sein de l'Union européenne en 2011. Elles sont de loin le premier poste au sein de la protection sociale. La France se situe en la matière dans la moyenne avec un taux de 44,9 %. Il faut néanmoins souligner que la France est désormais première pour les dépenses sociales qui pèsent 33,8 % du PIB contre une moyenne de 29,4 % du PIB. La France a ainsi dépassé le Danemark, la Suède et la Belgique.



LA LIBRE PENSEE



POURQUOI ÉPARGNONS-NOUS ?

Avec les résultats jugés surprenants du mois d'octobre de l'épargne défiscalisée et de l'assurance-vie, une question revient fréquemment, pourquoi les Français épargnent-ils et comment font-ils en pleine période de crise pour mettre de l'argent de côté ? Les Français épargnent, en effet, un peu plus de 16 % de leur revenu disponible brut soit 212 milliards d'euros en 2011. Dans les faits, 9 % de ce revenu, soit 119 milliards d'euros, servent au remboursement du capital des emprunts immobiliers. Il reste 103 milliards d'euros pour l'épargne financière. Par ailleurs, le patrimoine financier représente plus de 3 500 milliards d'euros ce qui permet d'effectuer des transferts entre produits. Il est à signaler que, depuis le début de la crise, en 2008, les Français ont laissé plus d'argent disponible sur leurs dépôts à vue, une quarantaine de milliards d'euros. Ils ont ainsi privilégié la liquidité au rendement. Au regard des dernières tendances, il apparaît clairement que toutes les catégories sociales tentent d'épargner. Le chômage, la diminution des revenus, les augmentations d'impôt conduisent les Français à favoriser l'épargne de court terme et l'épargne sans risque d'où la croissance du Livret A et le retour de l'assurance-vie. Au mois d'octobre, la consommation a marqué le pas d'autant plus que les annonces fiscales des pouvoirs publics ont incité les Français à mettre de l'argent de côté. Le relèvement des plafonds de l'épargne défiscalisée a constitué un effet d'aubaine qui s'est surajoutée au climat économique anxiogène. Le recul de l'immobilier, chute des transactions et amorce de baisse des prix, marque bien le retour de l'épargne financière comme valeur « refuge ».

A SUIVRE...



AVONS-NOUS BESOIN D'UN NOUVEAU PEP ?

En cette fin d'année, l'idée de créer un nouveau produit d'épargne refait surface. Certains imaginent de relancer feu le plan d'épargne populaire (PEP) en le réservant aux seules banques devenues pourtant des banque-assureurs. Mais ce « PEP newlook » pourra-t-il irriguer les entreprises en fonds propres ? Pas sûr ! Faut-il alors dessiner un PEA « spécial PME » mais existe-t-il suffisamment de PME en France et en Europe prêtes à entrer dans des fonds ? Pas certain ! Ne faudrait-il pas mieux éviter une guerre stérile banques/assureurs et partir des produits existants afin de répondre aux attentes des épargnants et de l'économie ? La multiplication de produits est une source évidente de confusion. Commençons par améliorer les régimes de l'assurance-vie, des PEA... en lieu et place de lancer une nouvelle machine à gaz !



LE PERP ENTRE EN FUSION

Les plans d'épargne retraite populaires ont été créés par la Loi Fillon sur les retraites de 2003. Ils ont été commercialisés par les compagnies d'assurances à partir de 2004. Or, la législation prévoit que chaque PERP doit, après huit ans d'existence, avoir au minimum 2 000 adhérents et un encours dépassant 10 millions d'euros d'encours. Ces seuils avaient été institués afin de garantir une certaine sécurité aux souscripteurs en jouant sur le volume. Afin de respecter ces seuils et de garantir les droits des assurés, les compagnies d'assurance ont engagé avec les groupements d'épargne retraite populaire des fusions de PERP. Ces opérations permettent de conserver leurs avantages fiscaux. Il faut, en effet, souligner que le PERP offre la possibilité de déduire jusqu'à 10 % de ses revenus professionnels dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale. Il y a également la possibilité de cumuler jusqu'à trois années de déduction en cas de non utilisation complète de cette faculté.



CÉLIBAT, INÉGALITÉS ET ESPÉRANCE DE VIE

Depuis une vingtaine d'années, les hommes ont gagné cinq années d'espérance de vie pendant que les femmes en ont gagné quatre. Entre 30 et 59 ans, le pourcentage d'hommes et de femmes vivant en couple a reculé de 8 points entre 1999 et 2008. Les hommes et femmes vivent plus longtemps seuls dans leur logement du fait d'une meilleure santé mais aussi du fait d'une progression du célibat. A tout âge, les séparations de conjoint ou son décès et le célibat sont causes de surmortalité à laquelle les femmes résistent mieux. L'espérance de vie dépend pour les hommes de la catégorie sociale quand pour les femmes le niveau de diplôme est discriminant. A 35 ans, l'espérance d'un homme ouvrier est de 40,9 ans contre 47,2 ans pour un cadre. L'espérance de vie d'une femme ouvrière est de 48,7 ans et de 51,7 ans pour une femme cadre (source INSEE).

Le Cercle des Epargnants,
partenaire du Groupe Generali

generation
responsable



LETTRE EDITÉE PAR LE
CERCLE DES EPARGNANTS

Directeur de la Publication : Philippe Crevel
Comité de rédaction : Sarah Le Gouez
11, bd Haussmann • 75009 Paris
T : 01 58 38 65 87

www.cerclledesepargnants.com
contact@cerclledesepargnants.com